



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.SULLI donne pouvoir à Mme PIAULET

EXCUSES (2) : Mme BARREAU, M.BARBOT

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert PREHER

RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGÉ

OBJET : Participation au concours Créa'Vienne 2017

Le concours Créa'Vienne est un concours départemental à la création et à la reprise d'entreprises co-organisé par Le Centre d'Entreprise et d'Innovation (CEI) et le Regroupement des Acteurs pour le Développement Economique Châtelleraudais (RADEC). L'objectif du concours est de susciter, détecter, accompagner et récompenser des projets originaux, novateurs et porteurs d'avenir pour les territoires de la Vienne. En 2016, 109 dossiers ont été déposés auprès des organisateurs, 18 projets ont été sélectionnés pour être audités par un jury d'experts et 7 lauréats ont été primés par le concours.

La 10^{ème} édition du concours aura lieu du 1er février au 31 mars 2017 pour les dépôts des dossiers et le 8 juin pour la remise des prix, qui se tiendra au complexe de l'Angelarde de Châtelleraudais. Le concours primera en 2017, 7 nouveaux lauréats dans 7 catégories différentes (Projet, Création, Reprise, Valéo, Innovation, Innovation sociale et coup de coeur CEI et Pépinière René Monory) pour une dotation totale de 75 000 euros : en numéraire et en nature (coaching professionnel, e-marketing, impression de plaquettes, heures juridiques, formation comptable, adhésion aux associations d'entrepreneurs,...). Pour l'édition 2017, le CEI et le RADEC proposent de renouveler la co-organisation avec Grand Poitiers et la CAPC.

Le coût total d'organisation est estimé à 27 203€. Les quatre organisateurs (CEI, RADEC, CAPC et Grand Poitiers) contribuent chacun à hauteur de 5 000 € TTC. AG2R La Mondiale, Synergie et COVAGE participent également au budget en qualité de partenaires.

BUDGET PREVISIONNEL CREA'VIENNE 2017			
Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Conception communication	11 400 €	CEI	5 000 €
Supports communication	2 500 €	RADEC	5 000 €
Web et réseaux sociaux	2 933 €	CAPC	5 000 €
Vidéos – photos	1 400 €	GRAND POITIERS	5 000 €
Frais maintenance	600 €	AG2R LA MONDIALE	4 000 €
Frais de réception	8 370 €	SYNERGENCE	500 €
		Report Créa'Vienne 2015 2016	2 703 €
TOTAL	27 203 €	TOTAL	27 203 €

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 février 2017

n°2

page 2/2

Ce budget servira à payer les prestataires (infographie, webmaster,...) et à mettre en place un véritable plan de communication avec une agence spécialisée (presse, action de teasing dans les villes, renforcement de la présence sur les réseaux sociaux,...). Un comité de pilotage avec les quatre partenaires a été créé pour suivre l'organisation et les retombées de cet événement. Le CEI est chargé par le comité de pilotage de collecter les fonds.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa I.1.2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence actions de développement économique d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais de participer à cette manifestation d'animation économique,

CONSIDERANT l'intérêt d'une démarche collective entre la CAPC, Grand Poitiers, le CEI et le RADEC,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une participation de 5 000 € au CEI, au titre de sa participation à l'organisation du concours Créa"Vienne 2017, dans les modalités suivantes:
 - le versement immédiat de 80% de cette aide au profit du CEI,
 - le versement du reliquat de l'aide due ou le remboursement du trop perçu, au regard du montant définitif figurant au bilan financier, correspondant à 18,38% des frais prévisionnels d'organisation du concours. Le bilan financier et les pièces justificatives de dépenses devront être communiquées par le CEI à l'issue de la manifestation, avant le 30 octobre 2017.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cet objet.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 90.11

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 15/02/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER